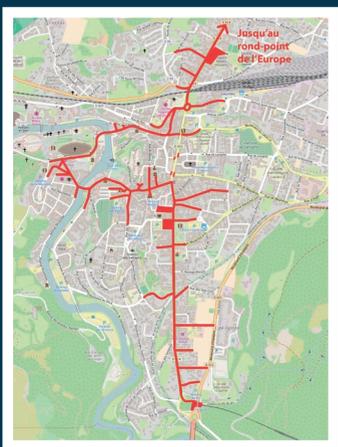


STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Le **samedi 18 mai**, à compter de 18 h 30 et jusqu'à 10 h 30 le lendemain, la circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux liés aux relayeurs de la Flamme et aux services de secours sont interdits sur le parking situé derrière l'Espace Robert Hossein, ainsi que sur le parking et sur les chemins qui permettent l'accès aux infrastructures du Pic du JER.

Le **dimanche 19 mai**, à compter de 7 h et jusqu'à 10 h, la circulation et le stationnement sur la chaussée de tous les véhicules et piétons autres que ceux liés à la manifestation et à sa sécurisation sont interdits sur le parcours de la Flamme. Tout le détail est disponible sur le site de la Ville en scannant le QR Code ci-dessous :

SCANNEZ LE QR CODE
POUR RETROUVER LE DÉTAIL DE CE PLAN



TOUTES LES INFORMATIONS SUR :
WWW.LOURDES.FR

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Programme du 19 mai
sur www.lourdes.fr



PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le 19 mai 2024

En raison du passage de la Flamme olympique dans la Ville de Lourdes, des perturbations de circulation et de stationnement sont à prévoir le long du parcours :

CIRCULATION

Le samedi 18 mai, à compter de 22 h et jusqu'à 10 h 30 le lendemain, la circulation des véhicules autres que ceux liés aux relayeurs de la Flamme et aux services de secours sont interdits sur le parking situé derrière l'Espace Robert Hossein, ainsi que sur le parking et sur les chemins qui permettent l'accès aux infrastructures du Pic du Jer.

Le dimanche 19 mai, à compter de 7 h et jusqu'à 10 h, la circulation sur la chaussée de tous les véhicules et piétons autres que ceux liés à la manifestation et à sa sécurisation sont interdits sur le parcours suivant :

-VOIR LE PLAN AU VERSO DE CE FLYER-

STATIONNEMENT

Le samedi 18 mai, à compter de 18 h 30 et jusqu'à 10 h le lendemain, le stationnement sera interdit sur les mêmes zones que celles affichées sur le plan au verso.

Le samedi 18 mai, à compter de 22 h et jusqu'à 10 h 30 le lendemain, le stationnement des véhicules autres que ceux liés aux relayeurs de la Flamme et aux services de secours sont interdits sur le parking situé derrière l'Espace Robert Hossein, ainsi que sur le parking et sur les chemins qui permettent l'accès aux infrastructures du Pic du Jer.

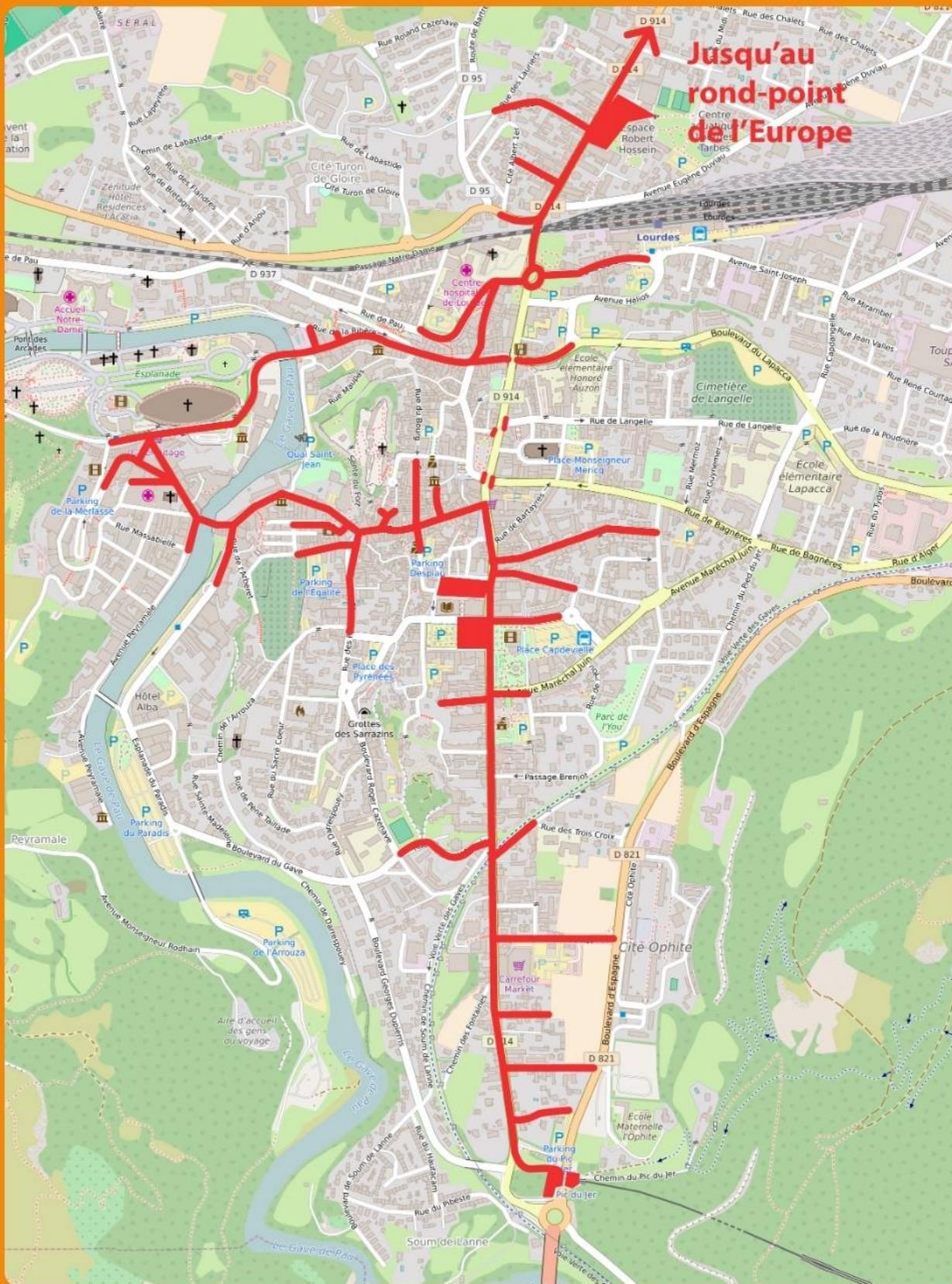
**RETROUVEZ TOUT LE DÉTAIL DE
L'ARRÊTÉ, AINSI QUE LES DÉVIATIONS
PROPOSÉES SUR WWW.LOURDES.FR**



En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

ZONES CONCERNÉES PAR LES PERTURBATIONS DE CIRCULATION LE 19 MAI :



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique.

